



Commission scolaire
des Hautes-Rivières

AFFICHAGE

À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

La Commission scolaire des Hautes-Rivières dessert une population très variée de près de 18 000 élèves répartis sur un territoire de 1 450 kilomètres carrés, couvrant 23 municipalités et 3 MRC. Son réseau d'établissements se compose de 36 écoles primaires, 7 écoles secondaires, 1 école à vocation particulière, 1 centre de formation professionnelle et 1 centre de formation aux adultes. Plus de 90 % de son personnel oeuvre en lien direct auprès des élèves, dont plus de 1 500 enseignants qui ont à coeur d'offrir des services de grande qualité afin de favoriser la réussite des élèves.

CONSEILLÈRE OU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

**Service des ressources éducatives aux adultes et
à la formation professionnelle**

Poste régulier à temps plein (35 h/semaine)

PNE 15-11-004 (E)

Nature du travail

L'emploi de conseillère ou conseiller pédagogique comporte plus spécifiquement des fonctions de conseil et soutien auprès des intervenantes et intervenants des établissements scolaires et des services éducatifs relativement à la mise en oeuvre, au développement et à l'évaluation des programmes d'études, à la gestion de classe et à la didactique.

Quelques attributions caractéristiques

La conseillère ou le conseiller pédagogique collabore à la réalisation du projet éducatif et des projets particuliers des établissements; elle ou il participe à l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de leur plan de réussite tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle ou il collabore à l'implantation des programmes d'études et de formation, conseille les enseignantes et enseignants et la direction relativement à l'interprétation de ces programmes, conçoit et anime des ateliers et des sessions de formation sur les éléments du programme; elle ou il collabore à l'élaboration de situations d'apprentissage et soutient l'expérimentation en classe.

Elle ou il conseille et soutient les enseignantes et enseignants sur une base individuelle et collective pour appuyer l'action quotidienne; elle ou il conçoit ou sélectionne et anime les activités de formation et d'instrumentation pour des besoins d'adaptation, d'innovation et de développement pédagogique.

Elle ou il instrumente les enseignantes et enseignants sur l'évaluation des apprentissages; elle ou il les accompagne dans la conception, l'élaboration ou l'adaptation d'outils d'évaluation.

Elle ou il participe avec les enseignantes et enseignants à l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, enseignant et professionnel sur des questions relatives aux programmes de perfectionnement du personnel, planifie ces programmes et en évalue les résultats.

Elle ou il analyse et conseille sur la sélection de matériel didactique, matériel complémentaire, équipement, logiciels et progiciels pertinents; elle ou il conseille sur l'aménagement des locaux.

Elle ou il conseille les intervenantes et intervenants scolaires sur les moyens d'intégration des technologies à l'enseignement; elle ou il collabore à la réalisation de projets qui vont dans ce sens; elle ou il élabore et anime des ateliers de formation et d'information sur les éléments du programme d'intégration des technologies.

Elle ou il collabore avec les autres intervenantes et intervenants du milieu scolaire, les organismes partenaires et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

En outre, la conseillère ou le conseiller pédagogique en formation générale des adultes et en formation professionnelle contribue à la visibilité de la commission scolaire auprès des partenaires socio-économiques et établit un plan de promotion en conséquence.

Elle ou il rencontre les représentantes et représentants de diverses entreprises afin de développer conjointement des programmes de formation répondant aux besoins de l'entreprise et de son personnel; elle ou il prépare des protocoles d'entente et des offres de services.

Elle ou il participe à l'organisation des programmes d'alternance travail-études, des stages en entreprise et des visites en industrie; elle ou il soutient les enseignantes et enseignants concernés; elle ou il informe et conseille les employeurs.

Qualifications requises

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en éducation. Vous possédez une autorisation légale et permanente d'enseigner et cumulez cinq (5) années d'expérience pertinente en enseignement.

Attributions spécifiques

- Elle ou il a la capacité d'accompagner et de conseiller la direction de l'établissement dans la mise en place d'une structure de soutien pour les élèves à risque et HDAA (références, services, etc.).
- Elle ou il participe à l'élaboration de plans d'intervention et à la recherche de pistes de solutions (comment adapter l'enseignement pour répondre aux besoins) et a une bonne connaissance des difficultés d'apprentissage et parfois des handicaps que peut présenter la clientèle en formation générale aux adultes et à la formation professionnelle.
- Elle ou il soutient, conseille et accompagne les enseignants dans la gestion de classe de jeunes adultes et adultes et participe à l'évaluation des élèves pour comprendre la situation de ceux-ci.

Profil recherché

- Vous êtes reconnu pour vos aptitudes au travail d'équipe, votre connaissance de la clientèle en formation générale aux adultes et à la formation professionnelle et de la clientèle HDAA, votre écoute et votre sens de l'organisation.
- Vous êtes respectueux du rythme d'apprentissage et de développement des enseignants, vous avez la capacité de partir d'où ils sont et de « construire avec » et vous êtes à l'aise avec les adaptations technologiques.

Condition particulière

La personne retenue aura à se déplacer dans les trois points de service de notre centre d'éducation des adultes ainsi qu'aux points de service de la formation professionnelle.

Traitement annuel

De 40 241 \$ (échelon 01) à 76 293 \$ (échelon 18)

N.B. : La Commission scolaire des Hautes-Rivières se réserve le droit, avant la nomination, de procéder à une vérification des antécédents judiciaires. La Commission scolaire des Hautes-Rivières applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à poser leur candidature.

Les personnes intéressées pourront faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre faisant part de leur intérêt et l'expertise développée en lien avec les différents dossiers spécifiques de l'affectation. Au plus tard le mercredi 2 décembre 2015, à 16h00 par télécopieur, par courriel ou par courrier à :

Service des ressources humaines
Commission scolaire des Hautes-Rivières
210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6N3
cvprofessionnel@csdhr.qc.ca Télécopieur : (450) 359-1569

Fait à Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, le 24 novembre 2015.